Ardèche
DIOCÈSE DE VIVIERS

☐ DEMANDE D'EXTRAIT DE BAPTEME

☐ DEMANDE D'EXTRAIT DE CONFIRMATION

L'extrait d'acte de baptême est un document d'ordre privé qui a un caractère confidentiel.
Seule la personne majeure concernée par cet extrait peut en faire la demande.
Pour une personne mineure, la demande est rédigée par le parent ou son représentant légal.

A _____ Le _____

Motif de la demande : ☐ première communion ☐ confirmation

☐ parrain / marraine de baptême ☐ d'un enfant ☐ d'un adulte

☐ autre demande : précisez _____

Cette demande ne convient pas pour une demande d'acte de baptême en vue du mariage

Voici les renseignements qui vous permettront de trouver l'acte original au registre des baptêmes :

Prénoms* _____

Nom* _____

Né___ le *_____ à* _____

Nom du père* _____

Nom de jeune fille de la mère* _____

Domiciliés à cette époque à* _____

BAPTISÉ __ le* _____ à* _____

(si vous ne connaissez pas la date de votre baptême, indiquez le plus d'éléments possibles.)

CONFIRMÉ __ le* _____ à* _____

Célébrée dans le cadre ☐ de la pastorale du diocèse
☐ d'un établissement scolaire (préciser lequel : _____)

Je joins à ma demande
☑ une enveloppe timbrée libellée à mon adresse à
[*Coordonnées de la paroisse*]

☑ une copie de ma pièce d'identité

Si vous ne pouvez pas vous déplacer vous-même pour retirer le document, indiquer le nom et le prénom de la personne désignée pour le faire :
NOM _____ Prénom _____

Nom et adresse du demandeur*
NOM Prénom _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
Email : _____
Signature du demandeur*

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires : à défaut l'extrait ne pourra pas être recherché ni délivré.
Les autres champs ont facultatifs.

Mentions d'information

Les données renseignées dans ce formulaire sont traitées par l'Association diocésaine de Viviers et les paroisses qui lui sont rattachées, l'Association diocésaine agissant en qualité de responsable de traitement, afin de rechercher l'acte dans les registres de catholicité, de vérifier l'identité du demandeur et de délivrer l'extrait demandé.

Ce traitement repose sur l'intérêt légitime de l'Association diocésaine de Viviers à tenir ses registres de catholicité et à répondre aux demandes qui lui sont adressées (article 6, paragraphe 1, f) du RGPD). Dans la mesure où ces informations peuvent révéler des convictions religieuses, leur traitement est mis en œuvre dans le cadre des activités légitimes d'un organisme à but non lucratif poursuivant une finalité religieuse, et elles ne sont pas communiquées en dehors du diocèse sans votre consentement (article 9, paragraphe 2, d) du RGPD).

La copie de votre pièce d'identité sert uniquement à vérifier que vous êtes la personne concernée ou son représentant légal. Vous pouvez y masquer le numéro du document. Elle est détruite dès la délivrance de l'extrait. **Lors d'un retrait sur place, la personne concernée ou la personne désignée pour retirer l'extrait présente sa pièce d'identité, sans qu'il en soit conservé de copie.**

Si une erreur est constatée sur le registre, la paroisse transmet la demande à l'évêché, seul habilité à procéder à la correction.

Vos données sont destinées aux seules personnes habilitées intervenant dans le traitement de votre demande. Elles ne font l'objet d'aucun transfert hors Union européenne et ne sont ni louées, ni vendues, ni échangées. Le formulaire est conservé le temps de répondre à votre demande, puis détruit.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition, que vous pouvez exercer en écrivant à rgpd@ardeche.catholique.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).